



Une série de travaux est prévue sur la commune d'Aumessas dans les semaines à venir.

Des gênes occasionnelles sur la chaussée et les lieux publics sont possibles, veuillez, par avance, nous en excuser.
Pour votre sécurité, merci de vous tenir à distance d'éventuels engins de chantier, merci également de respecter les balisages, les règles de circulation et les indications de nos agents.



Lampisterie

Des travaux d'aménagement de la Lampisterie à la Gare vont débiter au cours du mois de mai avec notamment :

- l'installation d'un **point d'eau** à l'intérieur et à l'extérieur.
- l'installation d'un **évier** et d'un **plan de travail** à côté du coin grillade.
- achat d'une **chambre froide**, d'un **four** et d'un **lave-vaisselle** pour l'intérieur.

Ces aménagements font suite au projet de la commune d'offrir aux habitants et aux estivants, un **point de petite restauration à midi**, pendant les mois d'été.

Le projet de Mme Muriel Valette a été retenu. Elle proposera des **viennoiseries salées** ainsi que de la **pâtisserie**.

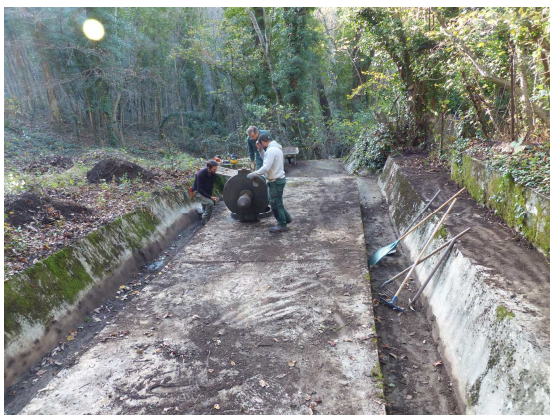
Ce petit coin de restauration pourra être mis à la disposition des associations, hors saison estivale.

SECURISATION DU VILLAGE

Afin d'améliorer la sécurité dans le village, des panneaux vont être installés au cours de la première semaine de mai, avec limitation à 30 km/h dans tout le village.

- Un « **coussin berlinois** » (petit ralentisseur amovible) sera installé dans la ligne droite de Campestret.
- Un « **STOP** » sera installé à la descente du cimetière, celui du parking de Campestret sera changé et le marquage au sol sera refait.
- Nouveau également, un « **STOP** » va être installé à l'arrivée à la gare pour ralentir et sécuriser le croisement.
- Cet aménagement sera couplé avec des **panneaux directionnels** afin d'éviter que les véhicules se dirigent vers le pont des Fainéants comme l'indique les GPS pour aller en direction de Mars.
- Au croisement de l'accès au parking du Cornier, une **signalétique spécifique** rappellera le 30 km/h et le danger de ce croisement.

- Concernant la place de l'Eglise, un test va être fait (à la demande d'administrés) pour le mois de juillet et d'août. Un **sens unique (saisonnier)** sera mis en place depuis le lavoir en direction de la Place, afin d'éviter les croisements très difficiles à cet endroit.
- Enfin, une demande de déplacement du panneau d'entrée du village sur la route d'Arrigas vient d'être transmise à l'Unité Territoriale du Vigan, afin que cette portion de route très fréquentée toute l'année, par des promeneurs à pied, passe à **30 km/h**.



Le **périmètre de sécurité** de la **source de la Foux** nécessite une **remise en état** selon les normes en vigueur (grillage de protection autour de la source, taille des arbres menaçants de tomber...). Cependant, le **chemin d'accès** n'est plus carrossable et ne permet pas aux véhicules d'aujourd'hui de passer.

La mairie procédera ainsi, dans les jours à venir, à l'**élargissement du chemin** et à une **taille des arbres** les plus gênants, avec l'aide d'un **engin mécanique**, mais dans le **respect de l'environnement** naturel.



Les Faïsses

La très forte présence de **nuisibles** (sangliers) à l'aire de loisirs a provoqué une **pollution** de l'eau de baignade aux Faïsses.

Suite à un prélèvement non conforme, l'**Agence régionale de Santé (ARS)** impose, à la commune, une révision complète de son profil de baignade, afin de toujours bénéficier du label « **qualité eau de baignade** ».

Dans l'objectif d'assainir les lieux, il a été décidé, en concertation avec les services compétents, de **curer le ruisseau** qui longe le chemin d'accès à l'aide d'un **engin mécanique**. Ces travaux sont prévus pour le début du mois de mai.

La **zone** étant très **humide**, il sera peut-être nécessaire, dans un deuxième temps, d'installer un **grillage** le long du ruisseau pour ainsi empêcher les sangliers d'y accéder.

Travaux électriques

L'enfouissement des lignes électriques dans le village débutera en **septembre** prochain.
C'est la raison des nombreux **marquages au sol**.

Toutes les actualités de votre commune en intégralité sur le site internet :
www.aumessas.fr



[Se désinscrire](#)